

AVIS DE VACANCE D'EMPLOI

ministère de
l'Environnement, de
l'Énergie
et de la Mer



Direction générale
de l'Aviation Civile

Secrétariat Général

1. Les candidatures doivent être adressées au SG. Le dépôt des candidatures s'effectue via l'application Self-service SIRH accessible sur la page d'accueil de « Bravo Victor » avant la date limite de réception des candidatures ;
2. Toute candidature parvenant **après la date de limite** de réception sera classée **sans suite** ;
3. Les agents sont invités à recueillir **préalablement** au dépôt de leur candidature, tous renseignements additionnels auprès des organismes concernés, sur le ou les postes pour lesquels ils se portent candidat afin d'éviter les renoncements tardifs ;
4. Le fait, pour un agent, de se porter candidat implique son **engagement de rejoindre** son poste s'il est retenu en CAP ;
5. Les agents qui postulent sur des postes à **recouvrement** doivent joindre **une lettre de motivation** à leur candidature ;
6. Les agents souhaitant présenter un **dossier à caractère social** doivent contacter **l'assistante sociale** dès la parution des AVE et au plus tard à la date limite de dépôt des candidatures ;
7. Les candidats indiquent **l'ordre de préférence** de leurs candidatures (faute de quoi ils seront réputés n'avoir aucune préférence) ; Les candidatures sont traitées, autant que faire se peut, selon l'ordre de préférence donné par l'agent.
8. Après la limite de modification, toute **annulation partielle** vaut **annulation de l'ensemble** des candidatures.
9. Tout agent postulant sur un **poste de contrôle** doit pouvoir justifier, à la date de la CAP, d'une **aptitude médicale** en cours de validité.

AVE :	DSAC-EC/SUR/ASO - Inspecteur de la surveillance
Poste offert aux :	ASSAC TSEEAC
Affectation :	DSAC DS/SUR/ASO Pôle actions de surveillance opérationnelle (PARIS)
Fonction / Poste :	1 Inspecteur de la surveillance*DS/SUR/ASO
Filière / Métier :	Certification, contrôle et surveillance Inspecteur
Attribution et profil :	cf. annexe
Vacance :	Immédiate
Renseignement complémentaire :	WIBAUX, Florence - 01 58 09 45 14 SPYCKERELLE, Nathalie - 0158094274
Remarque :	Ce poste requiert l'obtention de la licence de surveillance "SUR/SUR" selon les modalités précisées par arrêté du 02 Juillet 2015
Personne remplacée :	CLAIRET, Thierry

Date limite de réception des dossiers par le SG :

Date limite de modification des candidatures :

Envoi par le service (uniquement si le Self-service SIRH n'est pas déployé, ou en cas de difficulté technique)

Secrétariat Général

SDP1/ Bureau de la gestion des personnels et du recrutement

50, rue Henry Farman

75720 PARIS CEDEX 15

Envoi par l'agent :

Self-service SIRH via Bravo Victor

Si le Self-service SIRH n'est pas déployé dans votre service, ou en cas de difficulté technique :

Télécopie : 01 58 09 37 19 / 01 58 09 38 70

Définition :

- Participer à l'organisation, à l'exécution et au suivi des inspections, audits et tests
- Contribuer à l'élaboration et la mise à jour des méthodes et outils
- Réaliser des inspections (ou des audits)

Tâches :

- Piloter la coordination nationale et le suivi des inspections ciblées dans le domaine de la sûreté en lien avec les services de l'Etat (Gendarmerie des Transports Aériens et Polices Aux Frontières) et les DSAC IR, et gérer la certification des inspecteurs ciblés,
- Réaliser des inspections (ou des audits) dans le domaine de la sûreté,
- Valider la qualité des rapports d'audits et assurer un suivi des plans d'actions correctives, en lien avec les DSAC/IR
- Elaborer les procédures, les référentiels, les guides, les indicateurs et les bilans relatifs au domaine des inspections ciblées

Profil - Qualification :

Savoirs généraux et pratiques

- Connaissance de la méthodologie d'audit
- Connaissance de la réglementation sûreté
- Connaissances des activités liées à la sûreté ou au transport aérien
- Maîtrise des techniques d'audit
- Maîtrise de l'anglais

Savoirs agir

- Sens des relations humaines
- Esprit de synthèse et d'analyse
- Qualité d'organisation, de rigueur et de discrétion
- Autonomie et initiative
- Bonne connaissance des outils bureautiques

RÈGLES D'AFFECTATION DES INSPECTEURS DE SURVEILLANCE :

Les agents qui entrent dans la filière des Inspecteurs de la Surveillance sont nommés au niveau débutant.

Les agents qui changent de domaine d'activité dans la filière des Inspecteurs de la Surveillance sont nommés :

- au niveau débutant pour les inspecteurs ;
- au niveau inspecteur pour les inspecteurs confirmés.

Les agents qui restent dans le même domaine d'activité maintiennent leur niveau (mais leur ancienneté dans le niveau n'est pas maintenue).